

Déclaration UE de conformité selon le règlement EPI (UE) 2016/425



Fabricant : UNICO GRABER AG, Stöckackerstrasse 30, 4142 Münchenstein / Suisse, confirme que l'équipement de protection individuelle (EPI) répertorié est conforme aux directives du règlement EPI (UE) 2016/425 ; Lorsque la norme harmonisée EN 166:2001 a été transposée dans le droit national, la norme nationale est également applicable. L'EPI répertorié ci-dessous a été testé par des laboratoires d'essais indépendants et évalué et certifié par l'organisme notifié spécifié. Vous pouvez retrouver les certificats correspondants en utilisant le code QR ou le lien ci-dessous.
www.unicograber.com



Nom du produit:	Zhi IR 1.7
Ligne de produit:	UNICOinfrared
Propriété du produit:	protection oculaire corrigée impossible
Caractéristiques générales de produit :	lunettes à branches
Équipement:	sans inclinaison
Résistance mécanique (monture) :	F
Groupe de produit:	MEDICALVISION
Normes EN:	PPE Regulation (EU) 2016/425 PPE Regulation (EU) 2016/425
Aide au portage:	crochet auriculaire
Autonomie (utilisation):	Utilisation continue
Composant du produit:	Les instructions et informations du fabricant sont incluses avec le produit.

Catégorie de risque (règlement EPI): Catégorie II - équipement de protection pour se préserver des dangers



Description du produit

Dank einer wegweisenden Produktentwicklung im Infrarotbereich eignet sich unsere Schutzscheibe Infrarot IR 1.7 auch für Arbeiten, die im unmittelbaren Bereich von gefährlicher Strahlung (EN 171) ausgeführt werden. Unsere Infrarot-Schutzbrillen IR 1.7 erfüllen auch diese Anforderung zum Schutz des Augenlichtes bei Infrarot-Behandlungs-Methoden zu therapeutischen Zwecken.

Numéro d'article:	0427 5000 02
Couleur de monture:	black/green
Exécution:	-
Type de vitrage:	4C -1.7 UG 1F CE
Taille:	universal
Classe de résistance:	F
Teinte de coloration :	green
Revêtement:	résistant aux rayures
Material oculaire:	Polycarbonat
Code secteur d'activité:	Industrie de l'imprimerie Ménages Technologie médicale/laboratoires

Optique **Classe 1** avec des exigences particulièrement élevées en matière de performances visuelles pour une utilisation continue selon EN166:2001

IMPORTANT :

Si les lunettes de sécurité sont utilisées de manière inappropriée ou sont modifiées de manière permanente de quelque manière que ce soit (par exemple, retrait de pièces individuelles telles que la protection latérale, etc.), toute action en responsabilité contre le fabricant expire. Les fiches techniques correspondantes sont déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Autorité de certification:

NB 1883; ECS European Certification Service GmbH; Hüttfeldstraße 50; D-73430 Aalen

Certificat de type UE:

C2311.2UG

La déclaration de conformité UE a été créée selon le certificat de type CE: C2311.2UG

CH-Münchenstein, 15.06.2019



Dominique Graber, CEO